

# COMPTÉ ADMINISTRATIF 2020



[WWW.VILLERSLESNANCY.FR](http://WWW.VILLERSLESNANCY.FR)



## Sommaire

<b>ELEMENTS DE RAPPEL .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU CA 2020 .....</b>	<b>4</b>
<b>A. 2020 : Le contexte d'une année inédite.....</b>	<b>4</b>
<b>B. Présentation générale du Compte Administratif .....</b>	<b>5</b>
<b>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>A. Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>6</b>
Baisse des dotations (74).....	6
Subventions reçues (74) .....	6
Recettes fiscales (73) .....	7
Produits des services et du domaine (70-75).....	7
Autres produits de fonctionnement (013-77) .....	8
<b>B. Dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>8</b>
Charges à caractère général (011).....	9
Dépenses de personnel (012) .....	9
Charges de gestion courantes (65) .....	10
Frais financiers (66).....	11
<b>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>A. Dépenses d'investissement .....</b>	<b>11</b>
Principaux investissements.....	12
Remboursement en capital de la dette.....	13
<b>B. Recettes d'investissements .....</b>	<b>13</b>
Recettes affectées aux investissements.....	13
Recours à l'emprunt et gestion de la dette .....	14

## ELEMENTS DE RAPPELS

Le Compte Administratif doit permettre à la collectivité de rendre compte des opérations budgétaires qu'elle a exécutées lors du dernier exercice clos.

A ce titre, ce document budgétaire présente deux objectifs principaux :

- Comparer les dépenses et recettes réellement réalisées aux prévisions budgétaires, afin de s'assurer de la sincérité des sommes inscrites au budget primitif et en Décisions Modificatives (« dire ce que l'on fait » et « faire ce que l'on dit ») ,
- Comparer les réalisations de l'année écoulée à celles de l'exercice précédent pour observer les évolutions qui caractérisent les finances communales.

La production du Compte Administratif permet également de déterminer les résultats de l'exercice qui pourront dès lors être définitivement repris au titre du budget suivant (en Décision Modificative).

Enfin, le Compte Administratif constate également les dépenses et recettes inscrites en restes à réaliser (lorsqu'un engagement juridique a été pris dans l'année mais que l'encaissement ou le décaissement est différé). Pour rappel, les restes à réaliser concourent à la détermination du résultat et sont repris automatiquement au budget suivant (ouverture des crédits non soumise au vote du Conseil Municipal).

Pour rappel, le Compte Administratif produit par l'ordonnateur (la commune) doit être « parfaitement concordant » avec le Compte De Gestion communiqué par le comptable (Trésor public).

Le Compte Administratif doit être présenté pour approbation au Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice suivant. D'un point de vue strictement formel, le vote ne consiste pas à se prononcer sur la gestion des finances communales mais sur la régularité des comptes présentés.

### A. 2020 : Le contexte d'une année inédite

L'année 2020, année de renouvellement du conseil municipal, a été marquée en profondeur par une crise sanitaire inédite. Au-delà de son impact sur le processus de renouvellement de l'assemblée délibérante, la pandémie de covid-19 a eu pour conséquence un profond ralentissement des activités économiques, l'émergence de besoins sociaux nouveaux, une nécessaire adaptabilité des services publics et des organisations générant tout autant un fort sentiment d'insécurité face à l'avenir qu'une formidable mobilisation collective.

Dans ce contexte, la politique financière de la commune a permis de déployer les moyens nécessaires aux actions de proximité et de solidarité exigées par la situation : assistance aux personnes fragiles, mesures sanitaires, services à la population, soutien aux acteurs économiques, etc...

A ce titre, les réalisations budgétaires de cet exercice, rythmées par les périodes de confinement, reflètent les diminutions et hausses d'activités selon les secteurs et les besoins exprimés et impactent naturellement les taux de réalisation budgétaires en section de fonctionnement, comme en section d'investissement. Hormis le chantier de la Maison de santé qui n'a connu qu'une très courte interruption, l'ensemble des travaux ont subi un décalage de plusieurs mois qui entraîne budgétairement des restes à réaliser sur l'exercice 2021.

## B. Présentation générale du Compte Administratif

Le Compte Administratif 2020 de la Commune de Villers affiche 13.21 M€ de dépenses réelles pour 15 M€ de recettes réelles. Pour apprécier l'équilibre du budget, il convient d'ajouter à ces montants les résultats 2019 reportés sur 2020, soit un excédent de 1.09 M€ en fonctionnement et un déficit de 13 K€ en investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 84 K€.

Bien que les dépenses réelles portent avant tout sur la section de fonctionnement (10.26 M€), **l'exercice 2020 affiche néanmoins près de 3 M€ de dépenses d'investissement, soit 1 M€ de plus que l'année précédente. Cette hausse des investissements est notamment liée à l'aboutissement de la construction de la Maison de santé.**

D'autres investissements lancés en 2020, mais non-mandatés sur l'exercice, n'apparaissent pas dans ces chiffres, mais ils constituent des Restes A Réaliser reportés sur 2021 (2.39 M€ en dépenses et 880 K€ en recettes). Les impacts du premier confinement, en particulier, se sont fait lourdement ressentir dans la conduite de certains chantiers de travaux et expliquent en grande partie ces reports.

BUDGETS			
	Principal	Maison de santé	Total
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>10 592 192,62</b>	<b>3 697,08</b>	<b>10 595 889,70</b>
Réel	10 257 818,21	3 697,08	10 261 515,29
Ordre	334 374,41	-	334 374,41
<b>RECETTES</b>	<b>12 046 215,56</b>	<b>2 000,00</b>	<b>12 048 215,56</b>
Réel	12 002 642,02	2 000,00	12 004 642,02
Ordre	43 573,54	-	43 573,54
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>1 705 330,03</b>	<b>1 747 014,03</b>	<b>3 452 344,06</b>
Réel	1 661 756,49	1 287 718,12	2 949 474,61
Ordre	43 573,54	459 295,91	502 869,45
<b>RECETTES</b>	<b>2 042 886,66</b>	<b>1 749 295,91</b>	<b>3 792 182,57</b>
Réel	1 708 512,25	1 290 000,00	2 998 512,25
Ordre	334 374,41	459 295,91	793 670,32
<b>TOTAL (Fonctionnement + Investissement)</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>12 297 522,65</b>	<b>1 750 711,11</b>	<b>14 048 233,76</b>
Réel	11 919 574,70	1 291 415,20	13 210 989,90
Ordre	377 947,95	459 295,91	837 243,86
<b>RECETTES</b>	<b>14 089 102,22</b>	<b>1 751 295,91</b>	<b>15 840 398,13</b>
Réel	13 711 154,27	1 292 000,00	15 003 154,27
Ordre	377 947,95	459 295,91	837 243,86

**Balance CA 2020**

## DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Suite à la crise sanitaire de 2020, on constate une diminution de l'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'explique essentiellement par la réduction des activités lors des deux périodes de confinement.

### A. Recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique que les recettes de fonctionnement ont diminué de 8.73 % en 2020. Cette diminution est liée à deux facteurs : la baisse de la fréquentation des services périscolaires et des produits exceptionnels de cessions particulièrement élevés en 2019 (+ 380 K€).

	2019		2020		2020 %	2019/2020 Evolution (%)
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé		
00 - Résultat MDS N-1	-	-	4 000,00	-		
002 - Résultat Principal N-1	904 920,00	-	1 073 036,55	-		
013 - Atténuations de charge	324 000,00	319 702,00	275 000,00	290 950,82	105,80	-8,99
042 - Amortissements	38 828,55	38 828,55	43 600,34	43 573,54	99,94	12,22
70 - Produits de services	967 700,00	974 549,00	1 005 229,24	824 570,84	82,03	-15,39
73 - Fiscalité	8 286 170,00	8 351 725,00	8 280 275,00	8 317 920,03	100,45	-0,40
74 - Dotations et participations	1 910 320,00	2 191 725,00	1 999 130,00	2 081 742,84	104,13	-5,02
75 - Produits de gestion courante	459 300,00	492 502,00	447 450,00	435 936,94	97,43	-11,49
77 - Produits exceptionnels	84 868,00	438 000,00	73 532,50	52 406,12	71,27	-88,04
78 - Reprise sur provisions	-	3 551,00	-	1 114,43		-68,62
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 976 106,55</b>	<b>12 810 582,55</b>	<b>13 201 253,63</b>	<b>12 048 215,56</b>	<b>91,27</b>	<b>-8,73</b>

*Recettes de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)*

#### Baisse des dotations (74)

La dotation forfaitaire de la commune a été réduite de 56 K€ (- 6 %), principalement en raison du rabot appliqué par l'Etat sur cette dotation, qui s'ajoute à un léger recul du nombre d'habitants.

La population prise en compte par l'Etat en 2020 s'élève à 14 814 habitants, soit 67 âmes de moins qu'en 2019, entraînant une baisse de 835€/habitant perdu.

#### Subventions reçues (74)

D'un point de vue général, le montant des subventions de fonctionnement perçues en 2020 a légèrement diminué (- 5 %), mais les recettes réelles sont supérieures aux recettes prévisionnelles (+ 82 K€).

Malgré une baisse des activités sur la ludothèque, le RAM et les crèches pendant les deux périodes de confinement, les aides versées par la CAF ont été maintenues ou compensées afin de ne pas pénaliser les dispositifs mobilisés prioritairement pendant la crise pour accueillir et accompagner les familles et les professionnels dont les besoins étaient prioritaires.

La CAF reste toujours un des principaux financeurs de la commune avec des aides totalisant 674 K€.

### Recettes fiscales (73)

S'agissant de la **fiscalité directe** (Taxes foncières et d'habitation), et conformément aux engagements de l'équipe municipale en matière de préservation du pouvoir d'achat des Villarois, **les taux d'imposition sont restés inchangés depuis 2014.**

Par conséquent, l'augmentation de ce produit fiscal s'est faite uniquement au rythme des nouvelles constructions et de l'indexation des bases. En 2020, l'inflation prise en compte s'élevait à 1.17 %. Toutefois, le produit fiscal de la commune n'a augmenté que de 0.66 %, ce qui semble indiquer que de nombreux contribuables ont bénéficié de dégrèvements au regard de leurs ressources.

2.64 M€ ont été perçus au titre de la Taxe d'Habitation (la réforme sur la suppression de la Taxe d'Habitation n'a pas eu d'impact sur le Compte Administratif 2020), 2.04 M€ au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et 4 K€ pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

Les **versements de fiscalité** du Grand Nancy sont stables dès lors que l'attribution de compensation, qui en compose la majeure partie (2,5 M€), est figée par principe. Seule la dotation de solidarité (394 K€) évolue chaque année à la marge (+ 9 K€).

Les **droits de mutations** sont par nature aléatoires, selon le nombre et le montant des transactions immobilières réalisées sur le territoire dans l'année. Le montant de 2020 a diminué (- 111 K€) comparé à celui de 2019, ce qui s'explique entre-autre par le ralentissement du marché immobilier pendant plusieurs mois de l'année et d'une transaction exceptionnelle en 2019.

Les **autres produits fiscaux** sont composés essentiellement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE ; 163 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE ; 15 K€).

### Produits des services et du domaine (70-75)

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau ci-avant et ont diminué, essentiellement en raison de la baisse de fréquentation des services périscolaires pendant la crise sanitaire de 2020 et des logements laissés volontairement vacants à la résidence autonomie Paul Adam, en vue des travaux en site

occupé. Ainsi, au chapitre 75 qui regroupe essentiellement les loyers perçus par la commune, la diminution de ces produits du domaine s'élève à 56 K€.

Les produits des services et du domaine représentent près de 1,2 M€.

Malgré la crise sanitaire, **la commune a fait le choix de maintenir une politique tarifaire qui préserve les familles villaroises** : les tarifs n'ont donc pas augmenté en 2020.

### Les autres produits de fonctionnement (013 - 77)

Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent aux remboursements de salaires ou de charges dont bénéficie la commune lorsqu'un agent est mis à disposition ou au titre des arrêts de travail et frais médicaux indemnisés par l'assureur de la ville (290 K€).

Les produits exceptionnels (77) sont aléatoires car ils correspondent aux indemnités versées par les assurances à la commune en cas de sinistre naturel ou accidentel ainsi qu'aux cessions d'immobilisations. Pour rappel, la commune a vendu des immeubles en 2019, laissant apparaître une différence de - 380 K€ sur le Compte Administratif de 2020.

## B. Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement prévues au budget ont été consommées à 80.46 %.** Si ce chiffre est satisfaisant, il traduit un contexte économique et financier incertain. En effet, la comparaison avec le Compte Administratif 2019 permet de constater **une diminution des dépenses courantes de 13.90 %.**

Chapitre	2019		2020		2020	2019/2020
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
011 - Charges générales	2 748 620,00	2 885 617,77	2 632 051,59	1 991 811,37	75,68	-30,97
012 - Charges de personnel	7 365 450,00	7 291 765,01	7 333 530,00	7 054 024,16	96,19	-3,26
014 - Atténuations de produits	5 940,00	5 940,00	7 000,00	-	-	-100,00
022 - Dépenses imprévues	61 600,00	-	438,66	-	-	
023 - Virement de section à section	935 013,00	-	1 527 789,13	-	-	
042 - Amortissements	827 386,83	796 925,51	373 949,99	334 374,41	89,42	-58,04
65 - Charges de gestion courante	1 188 025,00	1 164 212,71	1 173 303,00	1 109 412,11	94,55	-4,71
66 - Charges financières	124 000,00	142 578,33	81 000,00	74 146,53	91,54	-48,00
67 - Charges exceptionnelles	35 330,00	19 206,95	20 880,00	13 220,78	63,32	-31,17
68 - Provisions	80 000,00	-	18 900,34	18 900,34	100,00	
<b>Total général</b>	<b>13 371 364,83</b>	<b>12 306 246,28</b>	<b>13 168 842,71</b>	<b>10 595 889,70</b>	<b>80,46</b>	<b>-13,90</b>

*Dépenses de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)*

## Les charges à caractère général (011)

Ce chapitre regroupe les achats de fournitures et services qui concourent au bon fonctionnement de la collectivité.

Ces charges se composent essentiellement des prestations de sous-traitance (fourniture des repas dans les cantines et résidences), des factures d'énergie (eau, gaz, électricité) et de maintenance de l'important patrimoine villarois, ainsi que les fournitures nécessaires au fonctionnement des services.

La **baisse de 893 K€ (soit 30.97%) de ces charges générales** s'explique essentiellement par la crise sanitaire :

Ainsi, on peut recenser :

- L'annulation de manifestations culturelles et sportives ;
- La fermeture des crèches, écoles et périscolaire qui se traduit par 93 K€ d'économies sur les achats de repas et de couches (*mais 210 K€ de pertes de recettes de facturation, soit un coût de 117 K€*) ;
- L'annulation des classes découvertes et de neige conduit à une dépense non-réalisée de 37 K€ (- 76 K€ en dépenses / - 39 K€ en recettes) ;

L'annulation des repas des séniors a elle été compensée par l'opération « J'aime mon commerce » (bons d'achat valables auprès des commerçants villarois, au profit des séniors).

## Dépenses de personnel (012)

Ce chapitre représente les deux tiers du budget de fonctionnement et regroupe toutes les dépenses afférentes à la rémunération du personnel, aux charges salariales et patronales ainsi qu'aux dépenses accessoires (médecine du travail par exemple).

Malgré un effectif d'agents titulaires en légère hausse, (145 en décembre 2019 et 151 en décembre 2020), **on constate une diminution de la masse salariale d'environ 3.26 %, surtout liée à la baisse des animations périscolaires, à la fermeture des écoles et à l'annulation des classes de neige. De mars à juin, on constate - 157 K€ d'économies sur l'effectif global, dont 63 K€ sur le service Accueil loisirs sans hébergement. De juillet à décembre, la baisse est moins importante (- 66 K€ sur l'ensemble des agents).**

Cette situation inédite de crise a nécessité une gestion tout à fait spécifique de l'organisation des services dont la finalité visait à répondre aux besoins prioritaires de la population.

Ainsi, un accueil a été mis en place pour les enfants des personnels prioritaires dans les crèches et dans les services périscolaires.

De nombreux agents ont été affectés sur des nouvelles missions pour répondre aux besoins des seniors, en particulier : des ATSEM et des personnels périscolaires ont assuré

la continuité de service dans les résidences autonomes confinées, des agents techniques ont permis de répondre aux nombreux seniors qui ont commandé un portage de repas, des agents administratifs ont assuré l'accueil à la mairie ou au CCAS... L'engagement des agents a permis d'assurer, avec le soutien des élus et des nombreux bénévoles, toutes les missions de service public générées par cette situation exceptionnelle et inédite.

Une prime COVID d'un montant variant de 300 à 750€ par agent a été versée au prorata du temps de présence des agents et selon leur situation administrative durant la période de confinement, valorisant ainsi cet engagement exceptionnel, pour un montant de près de 28 000 €.

### **Charges de gestion courantes (65)**

Ce chapitre, qui connaît une légère baisse de 4.71 %, regroupe principalement les subventions versées, les indemnités et cotisations des élus ainsi que les contributions à des organismes.

Dans le cadre du versement de subventions aux associations, ces dernières ont été invitées à évaluer les conséquences de la crise sanitaire sur leur budget. Toutes les associations disposant de personnel ayant dû arrêter le travail ont bénéficié du chômage partiel, parfois en maintenant 100 % des salaires. L'impact de la crise sur le budget des associations villaroises varie selon leur « modèle économique » et la continuité de leur activité durant les confinements :

**Associations ayant maintenu leur activité :** Dans ce cas de figure, les finances des associations n'ont pas connu de changement significatif

**Associations ayant suspendu leur activité :** Cette catégorie nécessite de distinguer 3 situations distinctes :

- a. **Les associations ayant réalisé une économie :** Lorsque la subvention est demeurée (en partie) inemployée.
- b. **Les associations ayant remboursé leurs adhérents :** L'économie des activités annulées (chômage partiel) est alors reversée (en totalité ou partiellement) aux adhérents sous la forme de remboursements / avoirs / remises.
- c. **Les associations ayant réalloué la subvention :** L'économie des activités annulées a été employée pour engager d'autres dépenses.

**Les subventions aux associations ont alors été adaptées en fonction de leur besoin de trésorerie. Par conséquent, l'enveloppe globale a légèrement diminuée (- 3.5 % : -15 500 € au Comité des Fêtes, - 7 835 € à AMCF et - 5 500 € à La Ruche).**

## Frais financiers (66)

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits par la commune.

Leur montant a diminué de 48 % en 2020 (environ 68 K€ donc).

Ce résultat est le fruit de plusieurs facteurs :

- le désendettement significatif suite au remboursement total de trois emprunts arrivés à échéance courant 2020 (dont les taux d'intérêt étaient de 4.05 %, 2.17 % et 2.30 %) ;
- le réaménagement de deux prêts à un taux d'intérêt négocié à seulement 0.24 % .

## UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU

La nouvelle équipe municipale s'inscrit dans une stratégie financière qui s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement soutenue. Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les investissements 2020, dans une année de crise sanitaire et d'élections municipales, ainsi que leur mode de financement.

### A. Dépenses d'investissement

Le Compte Administratif 2020 se caractérise par un important volume de dépenses d'équipement (3.4 M€ réalisés), traduisant à la fois la **politique ambitieuse d'investissement** et la **sincérité des engagements pris au moment du vote du budget**, malgré un taux de réalisation modeste au vue de la crise sanitaire.

Le montant des Restes A Réaliser de 2020 vers 2021 est de 2.39 M€ en dépenses d'investissement (2.15 M€ au budget général et 245 K€ au budget Maison de santé) et de 880 K€ en recettes d'investissement (535 K€ au budget général et 345 K€ au budget Maison de santé).

L'importance des restes à réaliser montre pour autant que l'engagement de la collectivité n'est pas remis en cause dès lors qu'elle a signé les marchés de travaux et que les paiements seront simplement décalés sur 2021.

	2019		2020			Variation 2019/2020
	Crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés	%	%
001 - Solde reporté N-1	694 582,80	-	36 517,54	-		-
020 - Dépenses imprévues	-	-	11 340,00	-		-
040 - Amortissements	38 828,55	14 923,13	43 600,34	43 573,54	99,94	191,99
041 - Amortissements	1 388 850,00	289 527,08	1 000 000,00	459 295,91	45,93	58,64
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 699 200,00 €	759 803,98 €	680 000,00	675 431,59	99,33	- 11,10
20 - Immobilisations incorporelles	111 794,61 €	41 231,12 €	124 646,70	45 957,68	36,87	11,46
204 - Subvention d'équipements versées	500,00 €	370,00 €	3 765,00	290,00	7,70	- 21,62
21 - Immobilisations corporelles	3 394 851,25 €	691 442,18 €	3 078 193,85	940 077,22	30,54	35,96
23 - Immobilisations en-cours	1 260 500,00 €	496 203,91 €	1 533 773,14	1 287 718,12	83,96	159,51
26 - Participations et créances rattachées			2 500,00	-		-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 589 107,21</b>	<b>2 293 501,40</b>	<b>6 514 336,57</b>	<b>3 452 344,06</b>	<b>53,00</b>	<b>50,53</b>

### *Dépenses d'investissement par chapitres (ordre + réelles)*

#### **Les principaux investissements 2020**

Les **travaux du gymnase Milliat** correspondent à **208 K€** de dépenses d'investissements réalisés sur l'exercice 2020.

Le montant annuel mandaté pour la modernisation du Paul ADAM est de 82 K€ en 2020. **En décembre, les travaux du logement témoin Paul ADAM ont été réceptionnés.** La fin d'exercice comptable nous a contraint de reporter l'intégralité des crédits de paiements en Restes A Réaliser pour un montant d'environ 850 K€. En effet, la première étape du chantier de modernisation consistant à réaliser le logement témoin a été interrompue à son démarrage, à l'occasion du premier confinement. La réalisation de ces travaux en site occupé à la résidence autonomie a été particulièrement contrainte et ralentie par la crise. Livré en fin d'année 2020, le logement témoin a permis les tests d'usage par les résidents pour un démarrage de la seconde phase du chantier au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

**Les travaux d'amélioration au stage Roger BAMBUCK, notamment la main courante et l'éclairage,** ont été réceptionnés à la fin du dernier trimestre 2020 pour un montant de 89K €. Au même titre que la modernisation du Paul ADAM, le solde de cette opération a été inscrit en RAR.

**Les travaux de reconstruction du mur au Parc Graffigny, dont les dépenses réalisées s'élèvent à 7 K€,** ont nécessité un diagnostic technique supplémentaire, qui a engendré un report de 150 K€ en RAR sur l'exercice suivant.

Le lot concernant la couverture de l'extension des **vestiaires au COSEC Marie MARVINGT** a été infructueux. Sur ces motifs, les travaux ont été reportés sur l'exercice 2021 (**20 K€ réalisés en 2020**). Suite à la crise sanitaire, les travaux de la **MJC Jean SAVINE (11 K€ en 2020)** ont seulement repris en septembre, reportant ainsi le chantier à l'année suivante. Il en est de même pour **l'école DERUET et l'aménagement des crèches.**

**Les travaux de construction de la Maison de santé** ont essentiellement été réalisés en 2020 pour 1.28 M€. 245 K€ ont été reportés en 2021 et ils concernent principalement les appels de fonds et les honoraires à la SOLOREM.

## Le remboursement en capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette constitue une dépense d'investissement qui représente 675 K€ en 2020.

Pour rappel, le principe de la « règle d'or » nécessite d'être en mesure de procéder au remboursement de la dette avec des ressources propres (et non avec de nouveaux emprunts qui constitueraient une forme de surendettement). **La commune de Villers-lès-Nancy respecte largement la règle d'or** dès lors qu'elle dispose de 1.9 M€ de ressources propres (1.73 M€ d'épargne de fonctionnement et 222 K€ de FCTVA - Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

## B. Recettes d'investissement

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA) ou subventions pour financer ses projets.

Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

Chapitres	2019		2020		2020	2020
	Crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés	%	Evolution
021			1 527 789,13	-	-	
Amortissements			373 949,99	334 374,41	89,42	
1068 - Résultat N-1 affecté à l'invest	969 649,00	969 649,00	723 341,80	723 341,80	100,00	-25,40
13 - Subventions reçues	1 135 977,00	1 151 213,00	152 554,32	200 101,17	131,17	-82,62
10222 - FCTVA	246 730,00	267 544,00	115 000,00	222 030,76	193,07	-17,01
024 - Cessions	380 260,00	-	-	-	-	0,00
16 - Dettes et Emprunts	3 054 720,00	463 738,00	706 000,00	700 380,90	99,20	51,03
TOTAL GENERAL	5 787 336,00	2 852 144,00	3 598 635,24	2 180 229,04	60,58	-23,56

### Recettes d'investissement par chapitres (ordre + réelles)

## Les recettes affectées aux investissements

Les **subventions d'équipement perçues** concernent principalement les travaux de prévention des écoles (52 K€ au titre de la DETR), les ADAP (72 K€ au titre de la DETR) et la Maison de Santé (90 K€ : 75 K€ au titre de la DETR et 15 K€ versés par la Région).

Les subventions notifiées mais non-perçues sont inscrites en restes à réaliser pour un montant de 880 K€ (535 K€ sur le budget général et 345 K€ sur le budget Maison de santé).

Le produit du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA) est passé à 222 K€, compte tenu d'un niveau d'investissement 2019 légèrement moins important.

Pour rappel, ce fonds vise à rembourser aux collectivités 16,404 % des dépenses d'équipement de l'année précédente (sous réserve de critères d'éligibilité).

### **Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette**

La commune a réaménagé deux prêts auprès de la CAFIL pour un montant de 573 441.03 € à un taux de 0.24 %.

Aussi, elle a souscrit à un nouveau prêt à LBP pour un montant de 700 000 € à un taux de 0.98 % pour la réalisation des travaux de la résidence Paul ADAM.